



Compte-rendu de CAP

Corps des Techniciens d'art

Séance du 12 juin 2012

Début de la séance 9h30.

Procès verbaux

Le Procès verbal de la CAP du 07 juillet 2011 a été approuvé à l'unanimité.
Le Procès verbal de la CAP du 16 décembre 2011 n'a pas été approuvé, son approbation est reportée la prochaine séance après vérification de l'enregistrement des débats.

Titularisations

La CAP a émis un avis favorable à la titularisation de cinq collègues exerçant à la Cité de la céramique de Sèvres:

- Cécile Boireau
- Julie Dupont
- Camille Koch
- Tiphaine Leguay
- Clément Hubault

Nous leur adressons nos sincères félicitations.

Mutations

Pour le poste de jardinier au Domaine de Malmaison et Bois-Préau, la CAP a émis un avis favorable pour la candidature de monsieur CHAMPION Pascal.

Pour les deux postes du C2RMF spécialité photographe, l'avis favorable a été prononcé pour les candidatures de Laurence CLIVET (Archives nationales) et Anne MAIGRET (MUCEM).

Pour le poste vacant de relieur aux Archives Nationales de Fontainebleau la CAP a émis un avis favorable à la candidature de Myriam KRICHE.(Archives nationales Paris)

Dans le cadre de la restructuration du SCN Archives Nationales, l'administration nous a présenté une liste d'agents qui doivent être mutés sur le nouveau site de Pierrefitte sur Seine dans l'intérêt du service. L'administration nous indique que les agents sont tous volontaires pour y être mutés, et qu'elle vote en faveur de leur mutation. Bizarrement, nous n'avons pas le même son de cloche ! Cependant tous ces agents pourront postuler dès qu'ils le souhaitent sur les avis de vacances.

Les représentants CGT-Culture ont donc voté unanimement contre la mutation de :

- Anne-Marie ABRARD
- Cécile RANVIER
- Edith VEYRUNES

Concernant les six autres, à savoir :

- Marc GACQUIERE
- Vincent HILDEBERT
- Christian JEANJEAN
- Lawrence MARTIN
- Stéphane MEZIACHE
- Joël THOMAS

les représentants CGT-Culture se sont abstenus.

En cours de séance, l'administration nous a présenté la demande de mutation de monsieur Alain OLLIER pour la BNF site de Bussy Saint Georges. Après vérification de la validité de clôture du poste vacant, un avis favorable a été prononcé par l'ensemble des membres de la CAP.

Pour le poste de restaurateur à l'atelier des cartes et plans de la BnF, Mélanie REGIS contractuelle du MUCEM a reçu un avis favorable.

La CGT a une nouvelle fois exigé que les métiers et spécialités soient mentionnés dans les avis de vacances publiés. Trop souvent l'administration ouvre les postes à la vacance en n'indiquant que la fonction et/ou les missions exercées, ce qui entraîne de la polyvalence dans certains ateliers et une mauvaise lecture des avis de vacance de poste.

Demande de changement de spécialité

Un premier avis favorable a été prononcé pour le passage de la spécialité tapisserie décoration vers la spécialité artiste en dentelles de Dominique ROUSSEAU.

Une autre demande de changement de spécialité a été étudiée. L'administration ayant refusé cette demande au prétexte que l'agent n'avait pas suffisamment d'ancienneté, nous avons du rappeler que dans le décret, aucune ancienneté n'est requise avant un changement de spécialité. La demande de Lucie GAILLOT est donc engagée et sera examinée lors de la prochaine séance.

Réductions d'ancienneté attribuées au titre de l'entretien professionnel 2011

rappel sur les conditions d'attribution : un agent peut recevoir une réduction d'ancienneté s'il a bénéficié d'un entretien professionnel (ce qui exclut les stagiaires, les agents radiés des cadres et les agents dont le temps de présence est trop court) si la durée moyenne de son échelon est différente de la durée minimum et s'il n'est pas classé au dernier échelon de son grade au 31 décembre 2011.

Le Ministère de la Culture a fait le choix d'attribuer de manière égalitaire 1 mois de réduction aux agents "bonifiables".

Le nombre des mois de réduction à répartir est de 492 pour 427 agents bonifiables.

Le reliquat de l'année 2011 est de 147 mois.

Un agent a fait l'objet d'une majoration d'un mois et un autre d'un refus de bonification.

80 fiches d'entretien professionnel d'agents bonifiables au 11 juin 2012, ne sont toujours pas parvenues au Ministère.

Cette année, Orsay et le Mobilier National font partie des mauvais élèves puisqu'ils représentent la majorité des fiches non reçues dans les délais établis par le Ministère.

Le président de la CAP a précisé que les mois de bonification seront attribués au fur et à mesure des retours des fiches d'entretiens d'évaluation.

Le nombre de fiches reçues est de 80,71% à ce jour.

Questions diverses :

Nous attirons l'attention sur les baisses, injustifiées, des évaluations de nombreux agents lors de la campagne en cours. En effet des agents sont passés sans explication d'un avis « très favorable » à un avis « favorable » pour une promotion de grade. Il nous est répondu, que c'est uniquement afin d'homogénéiser les évaluations entre agents. Encore une fois, on ajuste par le bas, et ce sont les agents qui en font les frais. Nous aborderons de nouveau cette question lors de la séance de décembre dans le cadre de l'examen des promotions de grade. Les débats s'annoncent longs et houleux.

Nous avons aussi rappelé que c'est le supérieur hiérarchique direct (N+1) qui évalue un agent, et non pas le chef de service ou de département (N+2), et ce conformément aux textes en vigueur.

Les techniciens d'art ne peuvent plus désormais contacter leur gestionnaire de carrière, il faut joindre le « contact RH » qui répondra en direct ou transmettra au service concerné pour étude et réponse. Nous rappelons qu'il est nécessaire de pouvoir joindre les gestionnaires rapidement et de vive voix lors de problèmes spécifiques. Mais d'après le président tout fonctionne bien et cela fait partie des évolutions ! Nous suivrons donc ces évolutions sur la durée.

La séance est levée à 12h.

Vos élus

Didier ALAIME EP BNF 01 40 15 51 70 didier.alaime@culture.gouv.fr

Victor ALMEIDA ALVES EP VERSAILLES 01 30 83 75 87 cgt@chateauversailles.fr

Pascal AUTISSIER ENSAD 01 42 34 97 00 pascal.autissier@ensad.fr

Jean-Marc BAUDET EP SEVRES 01 46 29 22 00 jean-marc.baudet@culture.gouv.fr

Thierry CHOQUET EP MUSEE DU LOUVRE 01 40 20 53 94 thierry.choquet@free.fr

Karim COURCELLES EP MUSEE DU LOUVRE 01 40 20 53 94 karim.courcelles@louvrefr

Cérule FAUCHEUX MOBILIER NATIONAL 01 44 08 53 17 cerile.faucheux@culture.gouv.fr

Catherine GENTILHOMME MOBILIER NATIONAL 01 44 08 53 69 catherine.gentilhomme@culture.gouv.fr

Aurélié MONGEOT MOBILIER NATIONAL 01 44 08 53 35 aurelie.mongeot@culture.gouv.fr

Claire PINTO VASCONCELOS MOBILIER NATIONAL 01 44 08 53 84 claire.de-pinto@culture.gouv.fr

Emmanuel PLE C2RMF 01 40 20 24 42 emmanuel.ple@culture.gouv.fr

Christophe TERNANT EP BNF christophe.ternant@bnf.fr

(Re)Valorisation et (R)évolution de la filière métiers d'art, c'est parti !

A la demande de la CGT les organisations syndicales ont été reçues le 9 mai au Ministère afin d'entamer le travail sur l'avenir et l'évolution de notre filière des métiers d'art.

Cette première réunion faisait suite au mouvement des personnels entamé depuis le début de l'année, et les engagements du ministre du mois de mars dernier.

Quatre axes de travail seront abordés lors de réunions thématiques qui devraient déboucher sur des propositions d'évolution:

- Valorisation de la filière et de ses spécialités ;
- Emploi et recrutement (gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences) ;
- Statutaire ;
- Régime indemnitaire (primes).

Ces travaux dureront plusieurs mois, et des mesures concrètes aux effets visibles devront être prises avant leur issue. Nous ne connaissons pas pour l'instant quels seront les moyens financiers mis à disposition pour financer ces mesures.

Il est inutile de rappeler que la CGT s'investira pleinement dans ce mandat, afin de préserver, de valoriser, de développer cette filière unique, propre au ministère de la culture. **Il est grand temps que les grands discours soient suivis d'actes concrets.** Nous avons besoin qu'une réelle politique de recrutement et de formation s'appuyant sur les besoins liés aux missions soit entreprise, qu'un véritable plan de repyramidage garantissant de réelles évolutions de carrière soit mis en place et les régimes indemnitaires soient enfin réévalués, réduisant ses inégalités au sein de la filière comme au regard de corps équivalents..

La première réunion spécifique sur « le chantier indemnitaire » est convoquée pour le 12 juin.

Nous vous tiendrons informé(e)s régulièrement de l'avancée des travaux basés pour notre part sur les axes revendicatifs décidés lors des réunions mensuelles d'informations et la plate forme revendicative CGT.

REVALORISATION de la filière Métiers d'art (épisode 1) Compte rendu de la réunion indemnitaire du 12 juin

Il ne nous a été fourni que tardivement une doc avec un relevé des moyennes des primes servies par structures. Cette doc sera complétée prochainement car il manque les éléments DRAC, BNF, Louvre soit près de 40 % des données.

Nous avons essentiellement parlé de la méthode sans savoir quels seront les moyens budgétaires dont disposera l'administration. Nous aurons plus d'éléments en août lorsque les éléments du budget seront connus (triennal), sans parler que nos interlocuteurs attendaient la composition du gouvernement liée aux résultats des législatives.

Les mesures indemnitaires toucheront toutes les catégories (C, B et A), seront effectives à partir 2012 dans un cadre pluriannuel. La prime de fonction et de résultat (PFR) ne devrait pas être mise en place sur notre filière.

Plusieurs méthodes nous ont été proposées:

- augmenter la moyenne des primes des corps
- réduire les inégalités entre structures
- réduire les inégalités dans la même structure.

Nous avons ensuite présenté la plateforme CGT mise en place suite à la commission des métiers d'art, et présentée aux collègues dans les AG qui nous ont donné mandat (ce que nous avons rappelé en séance):

- pas d'application de la PFR
- prime plancher de 3600 euros pour toute la filière avec évolution tout au long de la carrière
- augmentation des primes d'encadrement
- augmentation des primes pour travaux dangereux salissants et insalubres
- évolution de la grille des chefs de travaux d'art.

Nos interlocuteurs pensent que les 3600 euros seront difficilement applicables en catégorie C en raison des moyennes servies sur les autres corps de C du Ministère. Par contre ils souhaitent savoir qu'elles seront nos priorités de revalorisation. Nous affinerons nos positions, mais les plus mal lotis devraient être les premiers servis, mais sans oublier les autres agents. La priorité est bien d'aller vers des primes de corps uniformes sans modulation, et ce peu importe où l'agent exerce ses fonctions. Il va sans dire que nous avons rappelé le besoin d'un repyramidage de la filière qui permettrait un meilleur déroulement de carrière, même si ce n'était pas le sujet du jour. Une prochaine réunion du groupe où des simulations intégrant nos revendications nous seront présentées (impact financier) aura lieu début juillet.